

CHARTRE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME VIDEO PREV SANTE (VPS)

La plateforme Vidéo Prév Santé (VPS), mise à disposition gratuitement par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, permet aux structures de soins d'accéder à des contenus vidéo de prévention et de promotion de la santé.

Pour la Structure :

Adresse :

Numéro de Finess ou Rpps :

Le Responsable de la structure :

s'engage à respecter la charte d'utilisation de la plateforme VPS, à savoir :

- Diffuser des messages de prévention et de promotion de la santé.
- Autrement, ne diffuser que des informations relatives au fonctionnement de la Structure ou à l'actualité sanitaire ;
- Ne pas diffuser de messages à caractère publicitaire (industrie pharmaceutique, commerces locaux, etc), syndical ou politique.

Pour la Structure de Santé :

Le Responsable